Ecole Varadi: le bonheur d'apprendre et la passion d'enseigner

La convivialité et le professionnalisme de l'Ecole Varadi se devinent déjà en consultant le site internet de ce prestigieux Institut de linguistique appliquée qui fête bientôt son 30e anniversaire. A deux pas de la rue du Rhône, des salons de formation lumineux et chaleureux, avec vue sur le Jet d'eau, accueillent adultes, adolescents et enfants désireux d'apprendre une langue étrangère en 80 leçons, préparer un Diplôme de Secrétariat en quelques mois, ou venir à bout d'échecs scolaires en quelques semaines.

Linguiste formée à l'Université de Genève et à la Sorbonne, Judit Varadi a élaboré il y a 30 ans une méthode pour répondre au besoin d'apprendre une langue en situation d'urgence. Cette méthode appelée **«Le tour d'une langue en 80 heures»** est une approche innovante, stimulante et rassurante qui vous amène à apprendre une langue étrangère en 80 leçons, en quelques mois ou même en quelques semaines. S'appuyant sur des techniques pédagogiques très performantes, totalement ciblées et personnalisées, tous les aspects de la communication écrite et orale sont introduits de façon fonctionnelle et non pas scolaire, dans le cadre d'échanges vivants entre l'élève et son professeur. Si la plupart des étudiants spécifient lors de leur inscription qu'ils n'aiment pas la grammaire, ils découvrent rapidement que la grammaire n'est autre qu'un ensemble de raccourcis qui facilitent l'apprentissage de la langue plus qu'ils ne le compliquent.

33 langues étrangères sont proposées aux particuliers et aux entreprises à Genève, en Suisse et à l'étranger. Les professeurs de l'Institut se déplacent dans le monde entier pour dispenser des formations accélérées et élaborées sur mesure. La souplesse de l'organisation est totale avec des horaires à choix entre 7h et 22h, 7 jours sur 7, et la possibilité de déplacer ou d'annuler les cours avec 24 heures de préavis.

Un premier cours sans engagement permet aux nouveaux élèves d'observer les progrès qu'ils réaliseront au cours d'une leçon et de faire connaissance avec leur professeur, comme avec l'approche pédagogique de l'école.

Par la suite il n'y a pas d'engagement de la part de l'étudiant, qui peut modifier ou suspendre ses cours à tout moment, avec 24 heures de préavis.

Un programme unique et personnalisé est élaboré en fonction du niveau et des objectifs spécifiques de chaque étudiant.

Diplomates, médecins, chefs d'entreprise, avocats, politiciens, hommes d'affaires, cadres, enseignants, secrétaires, fonctionnaires internationaux, expatriés, étudiants et écoliers suivent des cours de langues élaborés sur mesure par des professeurs enseignant leur langue maternelle.

Les formations professionnelles préparant au **Diplômes de Secrétariat et d'Assistante de Direction en 2 à 6 mois** selon le niveau de départ sont conçues de manière novatrice et conduisent les étudiant(e)s à se faire valoir sur le marché du travail grâce à des stratégies de réussite correspondant à leur personnalité et aspirations. ▸

GROS PLAN

Judit Varadi, vous fêtez cette année le 30e anniversaire de votre école. Quel est votre ressenti?

J'avais conçu notre Institut comme une plate-forme vivante pour une réflexion pédagogique permanente où tout problème concernant l'éducation, la transmission de connaissances et l'épanouissement des élèves puisse être abordé et analysé de manière novatrice, en repensant les cadres habituels de l'école. Nos promesses parfois ambitieuses – apprendre une langue en 80 leçons, remotiver un adolescent en quelques séances, apprendre à lire à un enfant qui était considéré inapte à le faire – ont pu être tenues grâce à notre conviction qu'il existait des solutions à tous les problèmes d'apprentissage et d'éducation et grâce à notre volonté de trouver ces solutions quels que soient les obstacles et les circonstances.

Quel regard portez-vous sur ces trente années?

C'est un privilège de pouvoir vivre sa vocation dans le cadre de son travail et de pouvoir travailler avec des gens que l'on estime et que l'on aime.

Transformer le parcours d'un enfant connaissant l'échec scolaire en lui redonnant confiance en quelques séances, ouvrir de nouvelles perspectives à une personne qui se sent dans un cul-de-sac en l'aidant à élaborer des stratégies de réussite pour refaire surface et réorienter sa vie sont pour nous de grandes satisfactions.

Depuis la fondation de notre Institut, des dizaines de milliers d'étudiants, adultes et enfants ont suivi nos cours de langue, ont préparé des diplômes de secrétariat ou bénéficié de nos programmes de soutien scolaire. La plupart de nos nouveaux étudiants viennent vers nous sur la recommandation de nos anciens élèves.

Votre plus grande fierté?

Je suis très fière de notre équipe, de l'exceptionnelle envergure pédagogique et humaine de nos professeurs, des relations chaleureuses et amicales qui nous unissent et nous permettent de travailler ensemble dans une ambiance de joyeuse créativité.

Je suis fière d'œuvrer dans un domaine qui permet de soutenir les gens dans leur désir d'évolution, d'apprentissage et d'avancement scolaire, professionnel, relationnel et intellectuel.

Comment voyez-vous le futur? Quels sont vos projets pour l'avenir?

J'aimerais contribuer à combattre l'échec scolaire et le profond mal-être de nombreux jeunes désorientés par un système scolaire de plus en plus compétitif et contraignant.

L'échec scolaire est l'échec de l'enseignement, mais il est souvent considéré comme étant l'échec de l'élève, qui le vit en tant que tel. Au-delà d'être une injustice, l'échec - ou la peur permanente de l'échec, entretenue par des exigences standardisées et rigides - est le facteur principal qui démobilise et démotive les élèves ayant perdu confiance dans leurs capacités. L'attitude d'un enfant «réfractaire à l'apprentissage» ou «perturbateur» est une réaction et non pas un trait de caractère. Je n'ai jamais rencontré d'enfants ou d'adolescents qui ne pouvaient pas être remotivés.

Nos séminaires à l'intention des enseignants et des parents offrent un espace de réflexion et d'échange pour repenser les questions fondamentales concernant l'école et l'éducation et proposent des moyens pédagogiques souples et efficaces permettant d'encadrer et aider les enfants et adolescents lorsqu'ils traversent des difficultés.

Des **programmes de soutien scolaire et de remotivation** sont proposés aux jeunes en difficulté scolaire: les mathématiques, les langues, la littérature et toutes les matières scolaires sont enseignées dans une atmosphère encourageante, stimulante et motivante.

La motivation de l'élève est le travail de l'enseignant

«L'expérience montre que la motivation de l'élève est déterminée essentiellement par le savoir-faire pédagogique de l'enseignant», note la directrice de l'école.
«Il est primordial d'analyser dans quelles circonstances sont apparues les difficultés, comprendre les raisons de l'échec, du mal-être et du manque de motivation de l'élève» poursuit Mme Varadi. «Les sources des problèmes se situent souvent dans la manière dont l'enseignement lui a été donné et dans ses relations avec ses enseignants. Les jeunes reprennent rapidement confiance dans leurs capacités lorsqu'on leur propose un enseignement stimulant, motivant et adapté, en les accompagnant d'un regard bienveillant et encourageant». ■

Esther Ackermann

▸ **Des professeurs de l'équipe pédagogique de l'école, autour de Judit Varadi.**

ECOLE VARADI SA. – Institut de linguistique appliquée et de communication professionnelle
32, avenue de Frontenex – 1207 Genève – 5 minutes de Rive - Parking. – Tél.: 022 736 28 74 – www.ecole-varadi.ch – E-mail: info@ecole-varadi.ch

▸ CAS PRATIQUE

Suspension du droit à l'indemnité de chômage

Gian a travaillé depuis novembre 2005 en qualité de chauffeur. Fin janvier 2008, l'employeur a résilié le contrat de travail avec effet au 31 mars 2008. Le licenciement a été motivé par le fait que Gian n'acceptait pas les ordres de son supérieur.

La caisse de chômage a alors suspendu son droit au chômage pour une durée de 31 jours, considérant que par son comportement, Gian avait donné à son employeur un motif de résiliation du contrat de travail. Après avoir invité l'employeur à se déterminer, la caisse a réduit la durée de la suspension à 24 jours, considérant la faute non plus comme grave, mais comme de gravité moyenne.
Gian a interjeté un recours et invoqué le fait qu'il n'avait commis aucune faute.

Les indemnités chômage sont suspendues en cas de faute de l'assuré

Selon la loi sur le chômage (LACI), le droit de l'assuré à l'indemnité est suspendu lorsqu'il est établi que celui-ci est sans travail par sa propre faute. Est notamment réputé sans travail par sa propre faute l'assuré qui, par son comportement, en particulier par la violation de ses obligations contractuelles de travail, a donné à son employeur un motif de résiliation du contrat de travail.

La faute du travailleur ne correspond pas forcément à un juste motif de résiliation

La suspension du droit à l'indemnité prononcée en raison du chômage dû à une faute de l'assuré ne suppose pas une résiliation des rapports de travail pour de justes motifs. Il suffit que le comportement général de l'assuré ait donné lieu au congédiement de celui-ci, même sans qu'il y ait des reproches d'ordre professionnel à lui faire. Telle peut aussi être le cas lorsque l'assuré présente un caractère qui rend les rapports de travail intenables.
Une suspension du droit à l'indemnité ne peut cependant être infligée à l'assuré que si le comportement reproché à celui-ci est clairement établi. Lorsqu'un différent oppose l'assuré à son employeur, les seules affirmations de ce dernier ne suffisent pas à établir une faute contestée par l'assuré et non confirmée par d'autres preuves ou indices aptes à convaincre l'administration ou le juge.

Aucune faute n'a pu être clairement établie

Dans le cas d'espèce, Gian admet qu'on lui avait fait remarquer en 2006 qu'il devait accepter les observations de son supérieur direct. Gian admet aussi avoir déclaré qu'il avait de la peine à accepter certains ordres d'Alain, qu'il ne considérait pas comme son supérieur direct.
Le Tribunal a toutefois remarqué que les faits reprochés étaient bien antérieurs à la décision de licenciement. Ces faits ne sont dès lors pas de nature à expliquer la rupture du contrat de travail. De plus, la lettre de licenciement ne contient aucun reproche précis et ce n'était qu'à la demande de Gian que l'employeur a donné comme motif de licenciement le non-respect par l'intéressé des ordres de son supérieur hiérarchique. Ainsi, on ne peut pas en déduire que Gian est responsable de son licenciement, même s'il existait une situation conflictuelle incontestée.
Gian ne devra ainsi subir aucune suspension de ses indemnités de chômage. ■

Nicole de Cerjat, juriste, responsable du service juridique au secrétariat romand de la SEC Suisse, Neuchâtel

Société suisse des Employés de Commerce (SEC Suisse)
Case postale 3072
2001 Neuchâtel
Tél. 0848 810 910 (membres)
Tél. 0901 555 717 (non-membres: Fr. 2.50 / min.).